

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 19 heures**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

**10.03** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026

**10.04** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mai 2026

**10.05** Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Motion sur l'importance des modifications au projet de loi 20 afin de préserver le modèle des coopératives d'habitation

**10.06** Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Motion - Maillage organismes - entreprises

## 11 – Dépôt de pétitions-

**11.01** Dépôt de pétitions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1266739002

Dépôt au conseil d'arrondissement de Lachine d'une copie de la réponse transmise à la personne contact concernant la recevabilité du projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056)

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1268673003

Attribuer un contrat de construction à EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), à la suite d'une procédure ouverte, selon le mode « soumission avec le prix proposé le plus bas (plus bas soumissionnaire conforme) », pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 731 592,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 870 455,97 \$ + contingences : 574 091,19 \$ + incidences : 287 045,60 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604 - Dix (10) soumissionnaires

### 20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266901003

Octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme La P'tite maison de Saint-Pierre, pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention artistique au parc Kirkland. Approuver le projet de convention à cette fin

### 20.03 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1267464007

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 715 \$, taxes incluses, si applicables

### 20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1267132002

Approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire, à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME), d'une durée de trente-deux (32) mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 janvier 2029, pour le prêt du jardin communautaire sis sur le lot portant le numéro 6 385 397 du cadastre du Québec

<i>District(s) :</i>	J.-Émery-Provost
<i>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</i>	Art. 24 f) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts

**20.05** Aliénation de biens meubles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1260293002

Approuver la recommandation du comité d'aliénation du Musée de Lachine visant l'aliénation de la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) et son transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), afin qu'elle soit intégrée à leur collection éducative. Approuver la convention de don à cet effet et autoriser une dépense estimée à 1 150 \$, plus les taxes

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1268200004

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 avril au 20 mai 2026

### 30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1260201004

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026

### 30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266179004

Approuver la reconnaissance de l'organisme ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-CLAIRE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, dans la catégorie C – régional, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2029

### 30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1268673004

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266901004

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements des mois de juin, juillet et août 2026

**40.02** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1267626003

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-06, accordant la gratuité d'utilisation des terrains LaSalle (1) et le stade Denis-Boucher pour le tournoi de balle donnée mixte Alexandre-Forget, les 4 et 5 juillet 2026, organisé par la FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.)

*District(s)* : du Canal

## 47 – Urbanisme

### 47.01 Dérivation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1266470008

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20<sup>e</sup> Avenue), sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec

District(s) : du Canal

### 47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1266470007

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame)

District(s) : du Canal

### 47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265419006

Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation du balcon avant et aménagement de la cour arrière de l'immeuble situé au 396, 51<sup>e</sup> Avenue

District(s) : Fort-Rolland

### 47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265419005

Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons et du revêtement de SIFE sur les immeubles situés au 800, 840, 860, 880, 900, 5<sup>e</sup> Avenue

District(s) : J.-Émery-Provost

### 47.05 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265419007

Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour arrière et de transformation de la partie supérieure du revêtement extérieur d'un immeuble situé au 645, 45<sup>e</sup> Avenue

District(s) : Fort-Rolland

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1264076004

Nommer trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat de deux (2) membres actifs pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028

## 70 – Autres sujets

**70.01**      Varia

CA      Direction des services administratifs et des projets urbains

Période d'intervention des membres du conseil

**70.02**      Questions

CA      Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 26**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1266739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au conseil d'arrondissement de Lachine d'une copie de la réponse transmise à la personne contact concernant la recevabilité du projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative ( 05-056)

**ATTENDU** le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056);

**ATTENDU** que l'article 6 de l'annexe B prévoit les conditions de recevabilité d'un projet de pétition;

**ATTENDU** que le projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine » a été déposé le 15 mai 2026;

**ATTENDU** que ce projet de pétition a été analysé et jugé recevable;

**ATTENDU** que, conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B, une copie de la réponse transmise à la personne contact doit être déposée à une séance du conseil d'arrondissement;

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre acte du dépôt, à la présente séance, d'une copie de la réponse transmise à la personne contact confirmant la recevabilité du projet de pétition.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-26 11:48

**Signataire :** Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au conseil d'arrondissement de Lachine d'une copie de la réponse transmise à la personne contact concernant la recevabilité du projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative ( 05-056)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le droit d'initiative en matière de consultation publique est prévu au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*, lequel permet aux citoyennes et citoyens de demander la tenue d'une consultation publique sur un objet relevant de la compétence de la Ville, sous réserve de certaines conditions.

Ce droit s'exerce par le dépôt d'un projet de pétition, lequel doit faire l'objet d'une analyse de recevabilité par le secrétaire d'arrondissement.

Le 15 mai 2026, un projet de pétition intitulé :

*« Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine »* a été déposé par un groupe de citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Lachine.

Conformément au règlement, une réponse doit être transmise à la personne contact dans les 15 jours, et une copie de cette réponse doit être déposée à une séance du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM19 0099 - 2019-01-28 (1183599006)**

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

**CM09 0878 - 2009-09-22 (1090147002)**

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à déposer au conseil d'arrondissement une copie de la réponse confirmant la recevabilité du projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

L'analyse réalisée par le secrétariat d'arrondissement (greffe) démontre que le projet de pétition :

- respecte les conditions de forme (25 signatures validées et désignation de trois représentants);
- comporte un objet conforme aux exigences de clarté et de longueur;
- porte sur un objet relevant de la compétence de l'arrondissement;
- ne fait pas l'objet d'une exclusion manifeste prévue au règlement.

Une lettre confirmant la recevabilité du projet de pétition a été transmise à la personne contact dans les délais prescrits.

## **JUSTIFICATION**

Le dépôt au conseil constitue une obligation réglementaire impérative prévue à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B.

Cette étape vise à :

- assurer la transparence du processus décisionnel;
- informer formellement les élus;
- documenter le respect des règles procédurales du droit d'initiative.

Le non respect de cette obligation pourrait entraîner un risque de contestation procédurale du processus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune stratégie de communication spécifique requise à cette étape.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les principales étapes prévues sont les suivantes :

- dépôt au conseil de la réponse (présente étape);

- publication de l'avis lançant la période de signatures ( $\leq 45$  jours);
- période de signatures de 90 jours.

Ces étapes sont encadrées par les articles 10 à 22 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme :

- au Règlement sur la Charte *montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) et son annexe B (droit d'initiative);
- aux obligations procédurales applicables au secrétaire d'arrondissement;
- aux pratiques administratives du Service du greffe de la Ville de Montréal.

L'analyse de recevabilité a été réalisée conformément aux articles 2 à 6 du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056), et la transmission de la réponse respecte les délais prescrits.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-05-20

Fredy Enrique ALZATE POSADA  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ann TREMBLAY

Directrice

**Dossier # : 1268673003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Attribuer un contrat de construction à EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), à la suite d'une procédure ouverte, selon le mode « soumission avec le prix proposé le plus bas (plus bas soumissionnaire conforme) », pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32 <sup>e</sup> Avenue et la 34 <sup>e</sup> Avenue) et de la 34 <sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 731 592,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 870 455,97 \$ + contingences : 574 091,19 \$ + incidences : 287 045,60 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604 - Dix (10) soumissionnaires

D'attribuer un contrat de construction à la suite d'une procédure ouverte, au soumissionnaire dont la soumission est conforme aux documents de la procédure et présentant le prix le plus bas, soit EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), pour les travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans l'arrondissement de Lachine, pour une période de 98 jours calendrier, au montant maximal de 2 870 455,97 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 2 870 455,97 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 574 091,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 287 045,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, le cas échéant;

De procéder à une évaluation du rendement de EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau de la Ville centre, sous réserve de la récupération auprès des propriétaires des coûts nets liés aux remplacements sur le domaine privé, conformément au règlement

applicable.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

---

Andre HAMEL  
directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268673003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Attribuer un contrat de construction à EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), à la suite d'une procédure ouverte, selon le mode « soumission avec le prix proposé le plus bas (plus bas soumissionnaire conforme) », pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32e Avenue et la 34e Avenue) et de la 34e Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 731 592,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 870 455,97 \$ + contingences : 574 091,19 \$ + incidences : 287 045,60 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604 - Dix (10) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et d'inspections, les infrastructures souterraines suivantes ont été identifiées comme prioritaires pour leur remplacement : les conduites d'égout combiné et d'aqueduc de la rue Dawes (installées en 1917), ainsi que les conduites de la 34<sup>e</sup> Avenue, soit l'aqueduc datant de 1907 et l'égout installé en 1956.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 16 avril au 19 mai 2026. La durée de publication a été de 33 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par les règles qui fixent les délais minimaux de réception des soumissions qui sont édictées par le Règlement sur le seuil et les délais applicables lors de l'attribution de certains contrats des organismes municipaux, lequel a été adopté conformément à l'article 45 LCOM (Loi sur les contrats des organismes municipaux, (chapitre C-65.01)). Les soumissions sont valides pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2026. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mai 2026. Il y a eu quatre (4) addendas dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires.

<b>Addenda</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Description</b>	<b>Impact monétaire</b>
01	1 <sup>er</sup> mai 2026	Modifications aux clauses du cahier des charges, des éclaircissements techniques et un nouveau bordereau de soumission incluant un item d'excavation de 1 <sup>ère</sup> classe. Il intègre l'étude	oui

		géotechnique et environnementale de la 34 <sup>e</sup> Avenue, définit les itinéraires de détour et la signalisation pour la ligne d'autobus 195, et impose une date limite au 26 août 2026 pour finaliser les travaux à l'intersection de la rue Notre-Dame.	
02	5 mai 2026	Autorisation du jumelage des phases 2 et 3 du chantier afin de respecter l'échéancier, tout en exigeant le maintien de la circulation locale et d'un accès permanent au stationnement du CHSLD. L'addenda définit également les spécifications techniques des bollards de sécurité.	non
03	11 mai 2026	L'addenda n° 3 reporte la date limite de soumission au 19 mai 2026 à 10 h 30 et fixe le délai maximal des travaux à 98 jours. Par ailleurs, la Ville précise que les coûts liés à la gestion des déblais particuliers, comme la brique, ne feront pas l'objet d'un nouvel item et doivent être inclus dans les prix unitaires déjà prévus au bordereau.	non
04	12 mai 2026	L'addenda n° 4 confirme l'absence d'essais de compression du roc et précise que tous les volumes d'excavation de 1 <sup>ère</sup> classe seront payés selon l'item II-TS-O-06, basés sur les dimensions théoriques des tranchées.	non

Le contrat prévoit des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes) dans l'arrondissement de Lachine. Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), seront financés par le règlement d'emprunt. Ils seront réalisés entre 2026 et 2027.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

Il s'agit donc d'attribuer un contrat de construction d'une valeur de 2 870 455,97 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), selon « le mode soumission avec le prix proposé le plus bas proposé », pour les travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), et d'autoriser une dépense maximale de 3 731 592,76 \$, taxes incluses, comprenant un contrat de 2 870 455,97 \$, taxes incluses, un budget de contingences de 574 091,19 \$ (20 %), taxes incluses, et une dépense de 287 045,60 \$ (10 %), taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D1258673001 – 2026-02-09 (2258673001)**

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Avizo Experts-Conseils inc., pour des services professionnels de préparation de plans et devis, la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 34<sup>e</sup> Avenue, de la rue Dawes à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 113 825,25 \$, taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de trois (3) fournisseurs, conformément au *Règlement du conseil sur la gestion contractuelle* (18-038)

**CM25 0061 - 2025-01-20 (1248126003)**

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du *Règlement 20-030*, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

**CA24 19 0100 - 2024-05-06 (1248673002)**

Octroi d'un contrat à Avizo Experts-Conseils inc., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation des plans et devis et surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour la rue Dawes de la 34<sup>e</sup> à la 32<sup>e</sup> Avenues, et autorisation d'une dépense totale de 115 089,98 \$ (contrat : 88 530,75 \$ + contingences : 17 706,15 \$ + incidences : 8 853,08 \$) - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2407 - Six (6) soumissionnaires

**Résolution concomitante CA du 2026-06-01 (1268673004)**

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'aqueduc, la structure de la chaussée, les bordures et les trottoirs de la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes).

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

Partie A : 34<sup>e</sup> Avenue (entre rue Notre-Dame et rue Dawes) :

- Aqueduc : 155 m de conduite (200 mm) et 24 branchements d'eau;
- Égout : 151 m de conduite (600 mm), 24 branchements et 6 puisards;
- Voirie : 2 060 m<sup>2</sup> de préparation de fondations et 720 tonnes d'enrobé bitumineux;
- Bordures et trottoirs : 180 m de bordures et 490 m<sup>2</sup> de trottoirs en béton;
- Paysagement : 800 m<sup>2</sup> de gazon en plaques.

Partie B : Rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> Avenue) :

- Aqueduc : 171 m de conduite (150 et 200 mm) et 7 branchements (incluant 2 de 150 mm);
- Égout : 187 m de conduite (200, 300 et 375 mm), 7 branchements et 6 puisards;
- Voirie : 1 400 m<sup>2</sup> de préparation de fondations et 360 tonnes d'enrobé

bitumineux;

- Bordures et trottoirs : 294 m de bordures et 420 m<sup>2</sup> de trottoirs en béton;
- Paysagement : 1 500 m<sup>2</sup> de gazon en plaques.

Ce projet fait l'objet d'une offre de service (1268673004) en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

## JUSTIFICATION

Conformément à l'article 18 de la LCOM, nous avons procédé à une évaluation sérieuse et documentée de ses besoins avant de lancer la procédure ouverte.

À la fin du processus d'appel d'offres LAC-PUB-2604, dix (10) soumissionnaires ont déposé une soumission sur (21) preneurs du cahier des charges, soit 48 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.)	2 870 455,97 \$		2 870 455,97 \$
LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC.	2 887 025,00 \$		2 887 025,00 \$
RÉHABILITATION DU O INC.	3 087 000,00 \$		3 087 000,00 \$
DEMIX CONSTRUCTION CRH CANADA INC.	3 088 325,54 \$		3 088 325,54 \$
PAVAGES D'AMOUR INC.	3 188 866,12 \$		3 188 866,12 \$
ALI EXCAVATION INC.	3 384 976,68 \$		3 384 976,68 \$
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	3 445 234,15 \$		3 445 234,15 \$
LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.	3 562 165,80 \$		3 562 165,80 \$
EXCAVATIONS DARCHE INC.	3 569 562,14 \$		3 569 562,14 \$
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 591 000,00 \$		3 591 000,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 932 286,41 \$		2 932 286,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(- 61 830,41 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			(-2,15%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			16 569,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,58 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation détaillée des

professionnels externes de (- 2,15 %).

Les coûts estimatifs en lien avec le présent appel d'offres sont basés principalement sur les prix unitaires reçus lors d'appels d'offres réalisés en 2025 et 2026 et durant les semaines précédant le présent appel d'offres pour des travaux de même nature et d'envergure comparable, ainsi que les prix de matériaux fournis par des fournisseurs et les coûts de la main d'oeuvre dans le domaine de la construction.

Le processus a suscité un intérêt marqué avec le dépôt de dix (10) soumissions conformes. Ce volume de réponses est supérieur à la moyenne habituelle pour ce type de travaux, ce qui témoigne d'une forte disponibilité des entrepreneurs et d'une volonté claire du secteur d'occuper ses capacités de production pour la période 2026-2027.

Les écarts constatés entre la soumission et la dernière estimation réalisée sont liés principalement aux items des conduites d'égout, d'aqueduc et le remplacement des branchements d'eau. Des clarifications sont demandées aux soumissionnaires sur les prix fournis. Le plus bas soumissionnaire a justifié son prix par l'efficacité opérationnelle et l'expérience de son équipe de pose et du fait que le soumissionnaire possède les machineries nécessaires à la réalisation des travaux.

Après analyse, les prix soumis demeurent cohérents avec les exigences des documents contractuels et les réalités du marché, et l'écart observé est jugé justifiable dans le contexte du projet.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, la gestion des impacts, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des analyses chimiques des matériaux, la surveillance environnementale du projet, ainsi que les frais reliés à Traces Québec pour la gestion des sols.

La Direction des travaux publics de Lachine recommande d'attribuer le contrat au soumissionnaire selon « le mode soumission avec le prix proposé le plus bas », soit à EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), au montant de 2 870 455,97 \$, incluant les taxes.

EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.) n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 3 731 592,77 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 2 870 455,97 \$, taxes incluses, de contingences au montant de 574 091,19 \$, taxes incluses, ainsi que d'incidences au montant de 287 045,60 \$, taxes incluses. Ces dépenses seront assumées à 100 % par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau.

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

	Répartition	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Incidences (TTI)	Montant total (TTI)
DGA	100 %	2 870 455,97 \$	574 091,19 \$	287 045,60 \$	3 731 592,77 \$

La dépense de 3 731 592,77 \$, taxes incluses, est répartie comme suit :

Rubrique	Avant Taxes	Taxes Incluses	Net Ristourne
ESP Privé (18200)	25 147,80 \$	28 913,68 \$	26 402,05 \$
Conduites d'égout (18100)	1 251 479,78 \$	1 438 888,88 \$	1 313 897,33 \$
Conduites d'aqueduc (18100)	1 219 963,84 \$	1 402 653,43 \$	1 280 809,54 \$
Total Contrat	2 496 591,41 \$	2 870 455,97 \$	2 621 108,91 \$
Contingences (20 %)	499 318,28 \$	574 091,19 \$	524 221,78 \$
Incidences (10 %)	249 659,14 \$	287 045,60 \$	262 110,89 \$
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 245 568,83 \$</b>	<b>3 731 592,77 \$</b>	<b>3 407 441,58 \$</b>

- Un coût net de 31 682,46 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)*.
- Un coût net de 3 375 759,12 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé au PTI de la DGA du Service de l'eau par la Ville centre, lequel est financé par le Règlement d'emprunt #22-046. Le coût est admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est financé selon le protocole d'entente, ne laissant aucune charge aux contribuables.

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
Programme 18100, Renouvellement des actifs des réseaux secondaires	3 200	176	0	0	3 376
Programme 18200, ESP privées	32	0	0	0	32

La DGA a examiné le dossier 1268673003 et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tel que décrits dans le sommaire décisionnel.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)*.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'exécutant doit utiliser l'application GBEAU (Gestion des branchements d'eau) pour documenter les interventions réalisées sur les branchements d'eau. À la fin des

travaux, l'exécutant doit avoir transmis toutes ses interventions pour validation à la DGA via GBEAU (incluant les livrables prévus à la directive pour le remplacement du côté privé).

Les plans finaux (TQC - Tel Que Construit) devront être fournis par l'arrondissement en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DGD-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à la conformité des travaux.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état des infrastructures routières.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles le 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- Début des travaux : juillet 2026;
- Durée des travaux : 98 jours calendrier;
- 2<sup>e</sup> couche de pavage : septembre 2027;
- Fin du contrat : octobre 2028.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nabila BEDJOU, Service de l'eau

Karl LAI, Service de l'eau

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Éric BLOUIN, Service de l'eau

Lecture :

Patrick RICCI, 27 mai 2026

Nabila BEDJOU, 26 mai 2026

Nam NGUYEN, 26 mai 2026

Karl LAI, 25 mai 2026

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahcene AHBAB  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-05-25

Nassar-Eddine ANOUAR  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Moris Alexei MARKARIAN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1266901003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme La P'tite maison de Saint-Pierre, pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention artistique au parc Kirkland. Approuver le projet de convention à cette fin

D'octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme La P'tite Maison de Saint-Pierre, pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention artistique au parc Kirkland;  
D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et La P'tite Maison de Saint-Pierre à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-21 14:08

**Signataire :** Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266901003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme La P'tite maison de Saint-Pierre, pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention artistique au parc Kirkland. Approuver le projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le quartier Saint-Pierre fait l'objet d'une démarche d'intervention pour soutenir des Quartiers inclusifs et résilients 2030 (QIR). Il s'agit d'un engagement municipal qui accorde une attention soutenue aux secteurs les plus sous-investis et aux populations vulnérables afin d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Au coeur du quartier Saint-Pierre, le parc Kirkland comprend de nombreuses installations sportives et ludiques : piscine, jeux d'eau, chalet, terrains de soccer, de basketball et de tennis, parc de planche à roulettes, ainsi que des modules de jeux.

Afin de soutenir la vitalité culturelle dans le quartier Saint-Pierre, un appel de projets pour une intervention artistique et ludique au parc Kirkland a été promu par l'arrondissement, entre le 8 avril et le 1<sup>er</sup> mai dernier. Cet appel stipule que le projet retenu sera réalisé sur les sentiers, les espaces asphaltés ou encore les murs du chalet de parc, à l'exception des terrains sportifs et que des ateliers de médiation culturelle seront intégrés au processus de création, avec l'implication des familles et plus spécifiquement des jeunes du quartier.

Cet appel de projets a pour objectifs de :

- Favoriser la vitalité culturelle et l'animation du parc Kirkland;
- Mobiliser les familles et les jeunes du quartier Saint-Pierre.

Admissibilité du projet

- Seul un organisme reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'Arrondissement de Lachine peut déposer un projet;
- Le projet se déploie au parc Kirkland, sur les sentiers, les espaces asphaltés ou encore les murs du chalet de parc, entre les mois de juin et septembre 2026;
- Le projet implique la participation des jeunes du quartier dans la conception et la réalisation du projet;
- Le projet inclut la participation d'un.e artiste qui a une expérience significative dans ce domaine;

- Les documents complémentaires au formulaire de dépôt de projets sont remis.

#### Dépenses admissibles

- Cachets d'artiste pour la création de l'intervention artistique;
- Coûts pour les matériaux de réalisation (outillage et peinture);
- Cachets d'animations pour les activités de médiation culturelle avec les jeunes;
- Coûts des matériaux pour les ateliers d'accompagnement avec les jeunes;
- Administration - planification, conception et réalisation du projet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Le projet de médiation et d'intervention artistique présenté par l'organisme La P'tite maison de Saint-Pierre a été retenu en raison de son originalité, de sa qualité et de la faisabilité des étapes de réalisation. De plus, celui-ci répond spécifiquement aux objectifs du projet, implique significativement la participation des jeunes du quartier, et finalement, l'artiste intégré au projet possède une expérience de réalisations de projets comparables.

À la suite de l'appel de projet qui s'est déroulé du 8 avril au 1<sup>er</sup> mai 2026, les cinq projets déposés étaient tous admissibles. Ils ont ensuite fait l'objet d'une analyse par le comité de sélection, le jeudi 7 mai dernier.

#### Critères de sélection

- Le projet répond aux objectifs du projet.
- Le projet implique significativement la participation des jeunes du quartier.
- Le projet est original, de qualité et les étapes de réalisation sont bien présentées.
- L'artiste intégré au projet possède une expérience de réalisations de projets comparables.

#### Résumé du projet de La P'tite Maison de Saint-Pierre

Le projet propose la création d'un parcours artistique et ludique immersif déployé sur les surfaces asphaltées et les murs du chalet du parc Kirkland. L'intervention repose sur une trame visuelle composée de dégradés de couleurs vibrantes, servant de base à l'intégration de différentes zones de jeu. Ces zones incluront notamment des marelles revisitées, des jeux de type serpents et échelles, des tic-tac-toe ainsi que des pictogrammes inspirés du langage visuel urbain. L'ensemble formera un parcours dynamique favorisant l'interaction spontanée, le mouvement et l'appropriation de l'espace par les enfants et les familles. Le projet vise à transformer le parc en un lieu rassembleur, vivant et accessible, en combinant activité physique légère, jeu libre et expérience esthétique cohérente, adaptée à différents groupes d'âge.

Le projet intègre une démarche de médiation culturelle en amont de sa réalisation, avec l'organisation d'ateliers de co-création destinés aux jeunes du quartier. Ces ateliers leur permettront de participer activement à la conception du projet, notamment par le choix des couleurs, la création de motifs et la définition des zones de jeu. Les jeunes seront également invités à prendre part à certaines étapes de réalisation, dans un cadre encadré, favorisant une appropriation concrète de l'œuvre et de leur environnement. Le recrutement des participants se fera en collaboration avec les écoles et les organismes communautaires du secteur, notamment La P'tite Maison de Saint-Pierre, ainsi que d'autres partenaires locaux.

Cette approche permettra de rejoindre une diversité de jeunes et d'assurer une participation inclusive, adaptée aux réalités du milieu.

Le projet se déploie en quatre phases principales :

- Une première phase, en juin, sera consacrée à l'idéation et à la médiation culturelle, avec des ateliers de co-création permettant de définir les orientations visuelles et ludiques du projet.
- La seconde phase, à la fin du mois de juin et au début juillet, portera sur la conception et la préparation, incluant la finalisation des plans, la validation des emplacements et la préparation du matériel.
- La troisième phase, en août, correspondra à la réalisation de l'intervention artistique, incluant la mise en peinture des surfaces et l'intégration des éléments graphiques et ludiques, avec une participation ponctuelle des jeunes.
- Enfin, une phase de finalisation et d'activation, à la fin août et en septembre, permettra d'effectuer les retouches et d'organiser un moment de découverte et d'appropriation du projet par la communauté.

Le projet repose sur une collaboration entre La P'tite Maison de Saint-Pierre et A.G.C. Art Public. La P'tite Maison de Saint-Pierre est un organisme solidement ancré dans le quartier, reconnu pour son travail d'accompagnement auprès des jeunes et des familles. Par ses activités, il favorise la participation citoyenne, l'inclusion et le développement du lien social, ce qui en fait un partenaire clé pour mobiliser les jeunes et assurer un ancrage réel du projet dans le milieu.

A.G.C. Art Public apporte son expertise en conception, coordination et production de projets d'art public, avec une expérience reconnue dans la réalisation de murales et d'interventions artistiques intégrant des démarches de médiation culturelle.

L'artiste proposé, Alexis Masella, entretient un lien étroit avec Lachine, où il a grandi et développé sa pratique. Il a notamment réalisé en 2025 une œuvre au sol au Duff Court en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi et BPM Sports, impliquant des jeunes du quartier. Il est également l'auteur d'une murale d'envergure réalisée au 270, boulevard Saint-Joseph.

## **JUSTIFICATION**

Depuis 2023, l'Arrondissement de Lachine s'est engagé dans une approche qui vise l'équité territoriale. Celle-ci a pour objectif notamment l'atténuation durable des iniquités dans ce quartier. Les démarches de vitalité culturelle s'intègrent à cette stratégie globale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière octroyée dans le cadre de cet appel de projets n'est pas récurrente et peut aller jusqu'à concurrence de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, pour la réalisation du projet.

Imputation budgétaire:

2410.0010000.301436.03101.54590.000000.0000.000000.014044.00000.00000

Demande d'achat: 922653

## **MONTRÉAL 2030**

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet contribue au renforcement de la démarche d'intervention pour soutenir des Quartiers inclusifs et résilients 2030 (QIR). De plus, cette initiative favorise l'embellissement du parc et la qualité de vie du milieu, l'appropriation de l'espace par les citoyennes et les citoyens et renforce le sentiment de sécurité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une promotion entourant ce projet sera déployée par les collègues des communications afin que les citoyennes et les citoyens puissent découvrir la nature du projet ainsi que les principaux intervenants.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Versement du montant suite à l'approbation du conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> juin 2026;

- Phase d'idéation en juin;
- Atelier(s) de médiation / conceptualisation en juillet et août 2026;
- Réalisation du projet à la fin août;
- Reddition de compte au responsable dans les 30 jours de la date de terminaison au plus tard le 15 novembre 2026..

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis Xavier SHEITTOYAN  
Agent culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle GAY  
chef(fe) de division - culture et bibliothèque  
en arrondissement

Le : 2026-05-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Julie J PERRON  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2026-05-20



**Dossier # : 1267464007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 715 \$, taxes incluses, si applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 715 \$, taxes incluses, si applicables;

- Union des familles de Lachine - 490 \$ - Entretien des 4 jeux de Bocci dans le parc LaSalle.
- LE CHOEUR AMBIANCE INC. - 225 \$ - Publicité pleine page dans leur programme de concert du 30 mai 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-26 11:49

**Signataire :**

Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1267464007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 715 \$, taxes incluses, si applicables

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

- Union des familles de Lachine - 490 \$ - Entretien des 4 jeux de Bocci dans la parc LaSalle.
- LE CHOEUR AMBIANCE INC. (Lachine) - 225 \$ - Publicité pleine page dans leur programme de concert du 30 mai 2026.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève HÉBERT  
Secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andre HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-05-22



**Dossier # : 1267132002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire, à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTION POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME), d'une durée de trente-deux (32) mois, couvrant la période du 1er juin 2026 au 31 janvier 2029, pour le prêt du jardin communautaire sis sur le lot portant le numéro 6 385 397 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine désire soutenir les initiatives communautaires et environnementales sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine désire encourager l'Organisme à réaliser son projet en mettant à sa disposition le jardin communautaire;

ATTENDU QUE l'organisme porteur possède l'expertise et les ressources nécessaires pour mener à bien le projet;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif principal de favoriser l'accès aux résidents de l'arrondissement de Lachine, notamment en vue de contribuer au développement de compétences liées à la sécurité et à la résilience alimentaire;

ATTENDU QU'une convention de prêt doit intervenir afin de définir les modalités d'occupation, d'utilisation et de gestion du site;

Il est recommandé:

D'approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTION POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME), d'une durée de trente-deux (32) mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 janvier 2029, sis sur le lot 6 358 397 du cadastre du Québec;

D'approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire à cette fin.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-21 14:07

**Signataire :**

Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267132002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire, à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTION POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME), d'une durée de trente-deux (32) mois, couvrant la période du 1er juin 2026 au 31 janvier 2029, pour le prêt du jardin communautaire sis sur le lot portant le numéro 6 385 397 du cadastre du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce terrain vacant, d'une dimension de plus de 15 000 mètres carrés, est situé derrière la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne, entre les rues Provost et Duff Court et jouxte un autre espace vert, tout aussi grand, qui a déjà été cédé à l'Arrondissement par la Congrégation. À la suite de ce legs, par le biais d'une entente réalisée en 2020, ce vaste espace vert a été transformé en un immense parc, accessible à tous les citoyens. Suite à des consultations publiques qui ont été tenues entre 2018 et 2022, le choix des aménagements a été orienté autour de l'agriculture urbaine, la conservation du patrimoine des Soeurs de Sainte-Anne, la nature en ville, la pratique d'activités libres et le développement des compétences.

Deux parcelles du lot 6 385 397 ont été développées afin de répondre aux besoins liés à l'agriculture urbaine exprimés lors des ateliers de consultation. Une parcelle d'environ 1 500 mètres carrés a été développée pour permettre le jardinage collectif et une autre parcelle équivalente accueillera une soixantaine de lots de jardins communautaires. Les organismes Carrefour jeunesse emploi Lachine (CJEL), COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ), GRAME et CULTIVACTION COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ont proposé d'animer, entretenir et développer ces espaces à même les ressources qu'ils ont mobilisées.

Les fonds proviennent du Programme Impact Collectif administré par Centraide. Les membres de la Table de quartier œuvrant dans le secteur de la sécurité alimentaire ont développé un projet concerté intitulé: *Entreprendre de la ter re à l'assiette*. Ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs des jardins communautaires et collectifs du parc des Soeurs

de Sainte-Anne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CA20 19 0044 - 2020-03-09 (1200415002)**

Approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE ANNE DU QUÉBEC pour la donation d'un terrain avec garanties légales, sans condition, en contrepartie des travaux d'entretien, à perpétuité, du cimetière adjacent

## **DESCRIPTION**

Le projet prévoit des ateliers de formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture urbaine, la transformation alimentaire et la mise en marché locale et circuit court destinée aux jeunes de 12 à 25 ans. Le jardinage collectif a pour but de maximiser les récoltes sur un lot qui sont partagées entre les participants. Ceux-ci peuvent déterminer comment allouer les surplus.

Le rôle d'un jardin communautaire est de permettre à un(e) jardinier(ère) d'entretenir et d'exploiter un lot moyennant un droit de participation. Certaines tâches communes sont réparties à travers le groupe, telles l'entretien des aires communes.

Parallèlement, les lots de jardinage communautaire seront alloués prioritairement aux résidents inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un jardin communautaire. Des liens sont tissés avec les résidents du quartier Duff Court et de la résidence Maison d'Esther afin d'ouvrir ce quartier au reste de la communauté. Il s'agit d'une opportunité unique pour les résidents qui veulent agir sur leur souveraineté alimentaire.

## **JUSTIFICATION**

Les organismes porteurs possèdent l'expertise et les ressources requises pour mener à bien le projet pour une période d'au moins deux saisons de jardinage. La convention permet aux parties de veiller sur une utilisation adéquate des parcelles dont l'objectif principal est l'accès aux résidents de l'arrondissement de Lachine pour permettre le développement des compétences en lien avec la sécurité et la résilience alimentaire. Le projet est le fruit de discussions concertées et guidées par les consultations publiques qui ont été tenues dans le cadre du développement du parc des Soeurs de Sainte-Anne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucune contribution financière directe de l'arrondissement. Le projet est financé par le Programme Impact collectif administré par Centraide.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030.

Orientation 4 : développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualités;

Orientation 6 : tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet contribuera au rayonnement de la communauté lachinoise à une échelle régionale. Nous anticipons un volume de production important, permettant de générer des surplus qui

serviront à alimenter des kiosques maraîchers locaux et équitables.  
Ce projet est une solution concrète de lutte à l'insécurité alimentaire dans un quartier qui présente un cumul d'indices d'iniquités territoriales.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le service des communications de l'arrondissement de Lachine participe activement à l'ouverture du parc. La Division sports, loisirs et développement social coordonne l'échange d'information entre les porteurs du projet et le Service des communications. La convention inclut une annexe de visibilité par laquelle les porteurs du projet s'engagent à mettre le soutien de l'Arrondissement à l'avant dans le cadre de ce projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approuver la convention de prêt de jardin communautaire par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> juin 2026;

Fin du chantier prévue pour le 12 juin 2026;

Ouverture au public prévue pour août 2026;

Fin de l'entente le 31 janvier 2029.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Euloge AMOUSSOU, Lachine  
Ludovic RATELLE, Lachine

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon RACICOT  
Agent de développement - Activités  
culturelles, physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Gabriel RENAUD  
Chef de division - sports loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2026-05-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Julie J PERRON  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2026-05-21



**Dossier # : 1260293002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la recommandation du comité d'aliénation du Musée de Lachine visant l'aliénation de la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) et son transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), afin qu'elle soit intégrée à leur collection éducative. Approuver la convention de don à cet effet et autoriser une dépense estimée à 1 150 \$, plus les taxes

D'approuver la recommandation du comité d'aliénation du Musée de Lachine visant l'aliénation de la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) et son transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), afin de son intégration à leur collection à des fins éducatives;  
D'approuver la convention de don à cet effet;

D'imputer la dépense relative à la part de la Ville pour les coûts de transport, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-25 13:00

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260293002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la recommandation du comité d'aliénation du Musée de Lachine visant l'aliénation de la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) et son transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), afin qu'elle soit intégrée à leur collection éducative. Approuver la convention de don à cet effet et autoriser une dépense estimée à 1 150 \$, plus les taxes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Musée de Lachine est un musée municipal œuvrant pour le bénéfice de la population et de ses publics. Sa mission est de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique, afin de faire connaître et de diffuser l'histoire millénaire de la région de Lachine, de l'occupation par les Premières Nations à aujourd'hui. De plus, le Musée a reçu l'agrément du ministère de la Culture et des Communications, qui garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité et qui s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Le Musée de Lachine est le plus vieux musée municipal. Son site a connu plusieurs grands chantiers, notamment lors de sa transformation en pisciculture au début des années 1950, puis lors de la restauration majeure des bâtiments patrimoniaux au début des années 1980, conférant alors au Musée sa forme actuelle.

Le Musée, depuis sa création en 1948, a constitué une riche collection composée aujourd'hui de plus de 8 000 artefacts, de 10 000 archives et de 30 000 fragments appartenant à la collection d'étude archéologique. Le Musée s'est au cours de son histoire intéressé à plusieurs axes de collectionnement dont : la religion, l'éducation, la vie sociale, les sciences naturelles, les armes, l'art contemporain, etc. L'évolution des pratiques et des axes de collectionnement a donné lieu par le passé à plusieurs chantiers d'aliénation dont :

- La collection de sciences naturelles a été aliénée et transférée en 2000 au Centre de la

nature à Laval.

- La collection d'armes a été aliénée et transférée au Musée Stewart en 1995.
- La collection de sculptures monumentales a quant à elle été transférée au Bureau d'art public de la ville de Montréal en 2003 lors des fusions municipales.

Le terme « aliénation » désigne la procédure officielle d'élimination d'un objet de la collection d'une institution selon la définition de l'Association des musées canadiens et la Société des musées du Québec. L'aliénation constitue un outil nécessaire et adéquat dans la gestion de la collection de tout musée.

Aujourd'hui, le Musée fait face à des contraintes d'espace et des contraintes budgétaires. En adéquation avec la Politique de gestion des collections, le Musée de Lachine souhaite aliéner la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) qui est entreposée depuis le début des années 1980 dans divers entrepôts pour la transférer à la collection éducative de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), dont la mission est de conserver et diffuser le patrimoine ferroviaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2023-11-06 - CA23 19 0280 (1239862002)**

Adopter la deuxième édition de la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour la période de novembre 2023 à novembre 2028 comme outil de travail interne structurant les bonnes pratiques en matière de gestion de collections au Musée de Lachine et répondant aux exigences du renouvellement de l'agrément des institutions muséales du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

### **2023-09-22 - D2239862001 (2239862001)**

De réaliser une étude d'intérêt patrimonial de la réplique de la locomotive Dorchester conservée au Musée de Lachine en octroyant deux contrats de services professionnels : soit un contrat de service professionnel à Yves Bergeron pour un montant de 7 975 \$ excluant les taxes (fournisseur non assujéti aux taxes) et un contrat de service professionnel à Raymond Montpetit Consultant pour un montant de 9 169,29 \$ taxes incluses, pour un grand total de 17 144,26 \$ taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

L'objet à aliéner est une réplique grandeur réelle de la locomotive Dorchester avec son chariot, construite par le Canadien National en 1936 afin de commémorer le 100<sup>e</sup> anniversaire de la mise en fonction de la locomotive originale qui sillonnait le tronçon La Prairie - St-Jean. Originellement présentée à Saint-Jean-sur-Richelieu, la locomotive a été acquise en 1947, lors de l'inauguration du Musée de Lachine qui coïncidait avec les célébrations du centenaire du chemin de fer Montréal - Lachine. À cette époque, d'autres bâtiments annexes construits sur le site du Musée permettaient de la présenter au public, ce qui fut le cas durant de nombreuses années.

Les travaux de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux en 1980 ont permis de redonner préséance à la Maison, son annexe et sa dépendance notamment en détruisant les annexes construites au 20<sup>e</sup> siècle. Depuis, la réplique de la locomotive Dorchester est entreposée, et ne peut plus être exposée à l'intérieur du Musée, ni à l'extérieur en raison de la fragilité de ses matériaux.

La réplique de la locomotive a longtemps été abritée dans un bâtiment de l'arrondissement pour finalement être déplacée temporairement dans un entrepôt privé puisqu'aucun espace de l'arrondissement ni de la Ville n'était en mesure de l'accueillir. La location de l'espace de stockage coûte 482,90 \$ par mois, soit 5 794,80 \$ par année et ce, depuis 2023.

Dans ce contexte, n'ayant pas l'espace nécessaire pour l'exposition de l'artefact ni les

moyens financiers de l'entreposer à long terme, le Musée a entamé un processus d'aliénation en suivant les étapes inscrites dans la Politique de gestion des collections :

- Recherche approfondie sur l'objet (historique dans la collection, mode d'acquisition, etc.);
- Recherche historique par des experts et évaluation patrimoniale;
- Vérifications légales;
- Analyse de l'état de conservation;
- Offre de don à l'interne refusée.

Une étude de l'intérêt patrimonial de l'objet a été réalisée en 2023 par Yves Bergeron et Raymond Montpetit, deux sommités dans le milieu de la muséologie québécoise et internationale. Leurs recommandations sont les suivantes :

1 – Que le Musée de Lachine fasse produire par photogrammétrie une image numérique en 3D (haute définition) de la Dorchester. Cette image de synthèse tridimensionnelle sur fichier numérique permettra de conserver une reproduction exacte de la réplique qui pourra être conservée et, si voulu, réalisée en impression 3D, à l'échelle et dans les matériaux désirés. Cette reproduction numérique permettra de présenter l'objet en réalité virtuelle pour les visiteurs.

2 – Que le substitut de la Dorchester en bois conservée au Musée de Lachine soit offerte à d'autres musées, par exemple celui du Haut-Richelieu à Saint-Jean, conformément à la politique des collections du Musée de Lachine et aux règles des codes de déontologie des institutions muséales et conformément aux meilleures pratiques en cette matière.

3 – Que le musée offre la Dorchester au donateur initial de 1947, le Canadien National (CN).

4 – Que le Musée de Lachine puisse procéder à l'aliénation de la réplique de la Dorchester conformément aux articles 5.9 et suivants sur l'« aliénation volontaire » de sa politique de gestion des collections.

Toutes les recommandations précédentes de Bergeron et Montpetit ont été suivies. De plus, le Musée a contacté différentes institutions selon l'ordre établi dans la Politique de gestion des collections pour offrir l'artefact en don à l'externe.

## JUSTIFICATION

En février 2026, l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), a confirmé au Musée sa volonté d'acquérir la réplique et de l'intégrer à leur collection éducative. L'institution souhaite présenter l'artefact à l'été 2026 pour les célébrations du 190<sup>e</sup> anniversaire de la locomotive Dorchester (l'originale).

Un comité d'aliénation a eu lieu le 13 mai 2026 en présence d'un jury composé d'un représentant relevant de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement, d'un représentant du Service de la culture et d'un spécialiste externe. Le jury recommande à l'unanimité l'aliénation de l'objet et le transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail).

L'aliénation est justifiée par les critères suivants :

- Cette action n'affecte pas l'ensemble de la collection;
- Le Musée est le propriétaire de l'objet depuis 1947 et aucune clause n'empêche son aliénation;
- L'objet n'est pas un bien culturel attesté;
- Le Musée suit les lignes directrices de sa Politique de gestion des collections en offrant l'objet à une institution muséale ayant une spécialisation en lien avec

- l'objet à aliéner;
- Le Musée n'a pas la capacité d'entreposer ni d'exposer l'artefact.

De plus, l'acquisition de l'objet par l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail) permettra au public d'y avoir accès puisque actuellement le Musée de Lachine n'est pas en mesure de l'exposer et ne peut remplir sa mission de diffusion de cet artefact.

Le transfert représente une importante économie pour le Musée et les fonds publics.

Le transfert permettra de conserver la locomotive dans un environnement muséal approprié pour sa conservation sur le long terme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts de transport et de déchargement seront payés à 50 % par le Musée de Lachine et 50 % par l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

La soumission du fournisseur Service Art Solution propose deux options : un déchargement à quai à 1 990 \$, plus taxes, et un déchargement au sol à 2 300 \$, plus taxes.

La part du Musée, correspond donc à 995 \$, plus les taxes, pour la première option, ou 1 150 \$, plus les taxes, pour la seconde.

Les modalités de déchargement sont en discussion avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

La partie payée par la Ville sera imputée sur le budget de fonctionnement du Musée de Lachine.

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aliénation de la réplique de la locomotive permettra à l'artefact d'être présenté au public en plus de libérer le Musée d'une charge financière significative.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Musée annoncera sur ses réseaux le transfert de la réplique à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail) et invitera le public à aller la redécouvrir à l'occasion de l'événement du 190<sup>e</sup> anniversaire de la locomotive Dorchester.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Constat d'état de l'artefact : 28 avril 2026;

Comité d'aliénation : 13 mai 2026;

Approbation du don par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> juin 2026;

Transfert de propriété de l'artefact à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail) : première semaine de juillet 2026.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marie-Ève C COURCHESNE, Service de la culture\_des sports et des loisirs

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture\_des sports et des loisirs

Stéphanie ROSE, Service de la culture\_des sports et des loisirs

Lecture :

Stéphanie ROSE, 12 mai 2026

Marie-Odile MELANÇON, 12 mai 2026

Marie-Ève C COURCHESNE, 12 mai 2026

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion RIBEROLLES  
Muséologue

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-11

Isabelle GAY  
chef(fe) de division - culture et bibliotheque  
en arrondissement

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2026-05-14



**Dossier # : 1268200004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 avril au 20 mai 2026

De recevoir la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 avril au 20 mai 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-22 08:19

**Signataire :**

Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1268200004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 avril au 20 mai 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement de Lachine procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****CA26 19 0090 - 2026-05-04 (1268200003)**

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 mars au 20 avril 2026

**CA26 19 0060 - 2026-04-07 (1268200002)**

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février 2026 au 20 mars 2026

**CA26 19 0031- 2026-03-02 (1265441001)**

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 janvier 2026 au 20 février 2026

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ  
Technicienne en ressources humaines

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-21

Geneviève BEAUDET  
directeur(-trice)-partenaires affaires  
ressources humaines



**Dossier # : 1260201004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2026

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-25 16:37

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1260201004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que des virements de crédits effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA26 19 0091 - 2026-05-04 (1260201003)**

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2026

**CA26 19 0062 - 2026-04-07 (1260447001)**

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026

**CA26 19 0061 - 2026-04-07 (1260201002)**

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation,

soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026.

**Cartes de crédit Visa** : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026.

**Bons de commande** : tous les achats faits par un bon de commande au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026..

**Liste des factures non associées à un bon de commande** : liste des dépenses par fournisseur effectuées au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- Contributions financières.

**Virement de crédit** : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002)

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Milie PARENT  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-05-25

Sincheng PHOU  
chef(fe) de division - ressources financières  
et matérielles (arrondissement)



**Dossier # : 1266179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance de l'organisme ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-CLAIRE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, dans la catégorie C - régional pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2029

D'approuver la reconnaissance de l'organisme ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-CLAIRE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, dans la catégorie C - régional, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2029.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-20 14:39

**Signataire :** Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance de l'organisme ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-CLAIRE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, dans la catégorie C - régional pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2029

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association de ringuette de Pointe-Claire, fondée en 2001, est un organisme de l'ouest de Montréal qui dessert également les citoyens de Lachine. Sa mission est de promouvoir, administrer et développer la ringuette sur son territoire (Lachine, Dorval et Pointe-Claire), tout en inculquant l'esprit sportif et le sens civique. Elle offre des programmes pour tous les âges et niveaux, sous forme de pratiques et de matchs. En 2025, elle comptait 357 membres, dont 103 au niveau primaire.

Depuis plusieurs années, un intérêt est exprimé quant au développement de la ringuette à Lachine, particulièrement chez les jeunes de moins de 18 ans. Toutefois, le manque de disponibilité de glace, accentué par la fermeture de l'aréna Martin-Lapointe, a limité la concrétisation de cet objectif. À l'heure actuelle, les jeunes doivent se déplacer vers les villes ou arrondissements voisins, notamment à Dorval et Pointe-Claire, afin de pratiquer cette discipline.

La réouverture de l'aréna Martin-Lapointe constitue une opportunité concrète pour soutenir le développement de cette activité sur le territoire. En l'absence d'une association locale dédiée, et considérant que le territoire de Lachine est déjà desservi par cet organisme, la demande de reconnaissance répond à un besoin identifié au sein de la communauté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'Association de ringuette de Pointe-Claire a déposé une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. L'analyse de la demande confirme qu'elle répond aux exigences et aux critères d'admissibilité prévus à la Politique. En conséquence, celle-ci est jugée conforme et est classée dans la catégorie C – Régional.

Cette reconnaissance permettrait d'offrir, dès la saison 2026-2027, jusqu'à quatre heures de glace par semaine en saison régulière. Elle contribuerait à améliorer l'accessibilité à la pratique sportive et à soutenir le développement de la ringuette, particulièrement chez les jeunes. Par ailleurs, l'ajout de cette discipline permettrait de bonifier l'offre de sports de glace actuellement disponible sur le territoire, en proposant une complémentarité avec les activités existantes.

## JUSTIFICATION

La mission de l'organisme concorde avec les objectifs de l'arrondissement en matière de sports et de loisirs pour les citoyen.es.

Cette mesure constituerait une action concrète visant l'application de l'ADS+ (analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle) au sein de notre programmation sportive, notamment en :

- offrant aux jeunes femmes une variété d'activités sportives et physiques ;
- proposant des activités, des lieux, des tarifs et des horaires adaptés aux réalités des femmes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'association ne sera pas admissible à recevoir un soutien financier dans la catégorie C – régional en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes reconnus de l'arrondissement de Lachine, puisque le critère suivant n'est pas respecté :

- trois villes ou arrondissements participent au financement de l'organisme.

## MONTRÉAL 2030

Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

- Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaise et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconnaissance de l'organisme permettra la mise en œuvre de sa programmation 2026 à Lachine.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, comme prévu pour les organismes reconnus de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de Lachine.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1<sup>er</sup> juin 2026 : Approbation de la reconnaissance de l'organisme par le conseil d'arrondissement;

- Juin 2026 : Octroi des heures prévues à l'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-

CLAIRE pour la saison 2026-2027 à l'aréna Martin-Lapointe;

- Automne : Début des activités, date à déterminer selon la date d'ouverture de l'aréna Martin-Lapointe;
- Fin des activités : 23 avril 2027.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra PAQUET  
Superviseure des installations sportives et récréatives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-05-19

Gabriel RENAUD  
chef(fe) de division - sports loisirs et développement social en arrondissement

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Julie J PERRON  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2026-05-20



**Dossier # : 1268673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32 <sup>e</sup> Avenue et la 34 <sup>e</sup> Avenue) et de la 34 <sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-26 16:25

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32e Avenue et la 34e Avenue) et de la 34e Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2025-2027, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets pour la portion des travaux d'aqueduc et d'égout, autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appel d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Lachine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## CM25 0061 - 2025-02-5 (1248126003)

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030

### DESCRIPTION

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes).

Les interventions planifiées sur la rue sont principalement le remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout, incluant les entrées de service, la reconstruction de chaussées et la réfection des trottoirs et des aménagements existants.

La planification de ces interventions est basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention de l'eau ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service et l'usage des rues. Les plans de soumissions seront validés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau, et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) avant le lancement d'appel d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine pour la prise en charge de la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la 34<sup>e</sup> Avenue) et de la 34<sup>e</sup> Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb doivent être remplacées en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal , métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout, des entrées de services ainsi que le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi : juin 2026;

- Début des travaux : juillet 2026;
- Durée des travaux : 98 jours calendrier;
- 2<sup>e</sup> couche de pavage: septembre 2027;
- Fin du contrat : octobre 2028.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

---

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier  
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier  
Nabila BEDJOU, Service de l'eau  
Karl LAI, Service de l'eau  
Éric BLOUIN, Service de l'eau

Lecture :

Nabila BEDJOU, 26 mai 2026  
Nam NGUYEN, 26 mai 2026  
Karl LAI, 25 mai 2026

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahcene AHBAB  
ingenieur(e)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-25

Nassar-Eddine ANOUAR  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement



Dossier # : 1266901004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements des mois de juin, juillet et août 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA09-19002-03, OCA26-RCA24-19004-03, OCA26-2404-15-02 et OCA26-RCA26-19001-05 couvrent les événements des mois de juin, juillet et août 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est recommandé :

D'autoriser, aux dates/heures/lieux indiqués à l'annexe 1, la tenue des événements du mois de juin, juillet et août 2026 sur le territoire de l'arrondissement;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

- Ordonnance OCA26-RCA09-19002-03 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);
- Ordonnance OCA26-RCA24-19004-03 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);
- Ordonnance OCA26-2404-15-02 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue des événements publics ou spéciaux, selon l'horaire indiqué dans l'Annexe 1;
- Ordonnance OCA26-RCA26-19001-05 - accordant la gratuité totale des tarifs

applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-21 16:22

**Signataire :**

Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1266901004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements des mois de juin, juillet et août 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisir proposée par les parties prenantes de l'arrondissement. La tenue de ces événements publics ou spéciaux implique l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des espaces de stationnement, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de son, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux et de bannières, tout comme de temps à autre la fermeture de rues, trottoirs et espaces de stationnement.

Toutes ces activités et utilisations sont gouvernées par la réglementation municipale de l'arrondissement à laquelle tous, autant les personnes physiques que les personnes morales à but lucratif ou sans but lucratif, les institutions ou l'administration municipale sont tenues de respecter et se conformer. Cependant, la réglementation permet d'autoriser, pour une durée, aux conditions et modalités déterminées par le conseil, de déroger à cette réglementation par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement séance tenante.

Ainsi, ces événements publics ou spéciaux des mois de juin, juillet et août 2026 nécessitent l'une ou l'autre, ou toutes ces types d'autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Les ordonnances édictées le sont en vertu de :

- L'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public* afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics;
- L'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);
- Les articles 13.1 al. 2, al. 4 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;
- L'article 18.1 al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****CA26 190067 - 2026-04-07 (1266901002)**

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements du mois de mai 2026

**CA26 19 0020 - 2026-02-02 (1266901001)**



<b>Piano public</b>	Concert'Action Lachine	1er au 31 juillet 2026 1er au 31 août 2026	9 h à 20 h	59, avenue Saint-Pierre		x					
<b>Les Mardis cyclistes</b>	Cyclo Club Lachine	2, 9, 16, 23 et 30 juin 2026 7, 14, 21 et 28 juillet 2026	9 h à 22 h	Parc LaSalle	x	x	x	x		x	
<b>Prestations musicales</b>	Le Réveil de Lachine	2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25 et 30 juin 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 27 et 30 juillet 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 août 2026	Les mardis et les jeudis de 13 h à 15 h 30	Parcs Saint-Louis et Lasalle	x	x					
<b>P'tit marché</b>	Concert'Action Lachine	2 au 30 juin 2026 2 au 26 juillet 2026 4 au 28 août 2026	Mardi-A: 14 h à 20 h Mardi-B: 14 h à 20 h Mardi-C: 14 h à 20 h Mercredi: de 13 h 30 à 18 h 30 Jeudi: 13 h 30 à 18 h Vendredi: 9 h à 13 h 30	Mardi-A: parc LaSalle, angle 10e Avenue et Victoria Mardi-B: parc LaSalle, angle 9e Avenue et Saint-Antoine Mardi-C: devant le 1176, rue Provost Mercredi: Parc Ivan-Franko Jeudi: parc sur la rue Esther-Blondin (Terrain des Soeurs de Sainte-Anne) et devant le 1830, rue Duff Court Vendredi: bordure du stationnement du 2901, boulevard	x		x			x	

				Saint-Joseph								
<b>Journée spéciale des papas</b>	Fondation de la Visite	20 juin 2026	11 h à 16 h	Parc LaSalle	x	x						
<b>Mini exposition</b>	Cercle des fermières de Ville Saint-Pierre	20 juin et 18 juillet 2026	9 h à 18 h	Marché public de la 18e Avenue	x		x			x		
<b>Mini exposition</b>	Cercle des Fermières de Lachine	6 juin, 4 juillet et 1er août 2026	9 h - 15 h	Marché public de la 18e Avenue			x			x		
<b>Activités pour les membres</b>	Centre récréatif Lachine Ouest Inc.	20, 26, 28 juin, 7, 10, 15, 17, 21, 24, 25, 29 et 31 juillet, 3, 4, 12, 14 et 29 août 2026	7 h à 21 h	Piscine du Centre récréatif Lachine Ouest			x					
<b>Mise en forme aquatique</b>	Arrondissement de Lachine	23 juin au 13 août 2026	17h45-19h30	Mardi - piscine Michel-Ménard Mercredi - piscine LaSalle Jeudi - piscine Kirkland			x					
<b>Nage synchronisée</b>	Centre récréatif Lachine Ouest Inc.	22 au 25 et 29 et 30 juin 1, 2, 6 au 10, 13 au 17, 20 au 24 et 27 au 31 juillet 3 au 7, 10 au 14, 17 au 21 août	7 h à 12 h	Piscine du Centre récréatif Lachine Ouest			x					
<b>Aquaforme</b>	Centre récréatif Lachine Ouest	20 et 22 et 27 et 29 juin 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25 et 27 juillet 1, 3, 8, 10, 15,	lundi : 19 h -21 h samedi : 11 h -12 h	Piscine du Centre récréatif Lachine Ouest			x					

		17 et 22 août 2026									
<b>Mise en forme aquatique</b>	Piscine Dixie	22 au 29 juin 2026 1er au 31 juillet 2026 3 au 31 août 2026	Lundi, mercredi et vendredi : 12 h - 13 h Samedi : 11 h - 12 h	Piscine Dixie		x					
<b>Réservation du 59 Saint-Pierre</b>	Concert'Action Lachine	24 juin 2026	11 h - 22 h	59, rue Saint-Pierre		x	x	x			
<b>Fête nationale</b>	Arrondissement de Lachine	24 juin 2026	15 h - 23 h	Parc Noël-Spinelli	x	x	x	x		x	Fermeture - Boulevard Saint-Joseph entre les 24e et 21e avenues entre 8h et 23h
<b>Compétition de natation</b>	Piscine Dixie	25 au 30 juin 2026 8, 15, 22 et 29 juillet 2026 5 août 2026	18 h - 21 h	Piscine Dixie		x	x				
<b>Jeux de la rue</b>	Arrondissement de Lachine et organismes	26 juin 2026	10 h - 22 h	Parcs Dalbé-Viau et Michel-Ménard	x	x			x		
<b>Ouverture de la piscine</b>	Piscine Dixie	27 juin 2026	7 h - 21 h	Piscine Dixie		x					
<b>Festival de course de bateaux dragons</b>	Club de canoë de course de Lachine Inc.	27 juin 2026	8 h-22 h	Club de Canoë-Kayak Promenade du Père Marquette entre les 18 e et 21e Avenue	x	x	x				STATIONNEMENT GRATUITÉ (installation des affiches dès le 3 juillet en soirée)
<b>Compétition d'athlétisme</b>	Athlétisme Lachine	28 juin 2026	9 h - 17 h	Piste Dalbé-Viau		x					
<b>Fête du Canada</b>	Arrondissement de Lachine	1er juillet 2026	13 h - 17 h	Parc LaSalle	x	x	x				
<b>Tournoi de balle donné pour la fondation Jacques Forest</b>	Fondation Jacques Forest (cols bleus de la Ville de Montréal et de la C.U.M.)	4, 5 juillet 2026	9h00-23h00	Terrains de baseball parc LaSalle	x	x	x				



<b>Festival de littérature jeunesse</b>	Opération culture et festivités de l'ouest	8 et 9 août (montage le 8 août)	Montage à partir de 12 h le 8 août 2026 Évènement : 9 h - 17 h	Parc Noël-Spinelli	x	x				x	boulevard Saint-Joseph entre les 24 et 21e avenues le 8 à partir de 12h00 jusqu'au 9 à 18h00
<b>Tournoi de balles molles des Fêtes de Lachine</b>	Ricochet	13, 14, 15 et 16 août 2026	Jeudi et vendredi : 16 h - 23 h Samedi et dimanche : 8 h - 23 h	Parc LaSalle, terrains de baseball # 1	x	x	x	x			
<b>Fêtes de Lachine</b>	Arrondissement de Lachine	15 août 2026	8 h - 23 h	Parc LaSalle	x	x	x	x		x	Fermeture de la 10e Avenue, entre Victoria et Saint-Antoine (entre 9 h et 22 h 30)
<b>Soirée de bingo</b>	Piscine Dixie	15 août 2026	18 h - 21 h	Piscine Dixie		x	x				
<b>Cinéma en plein air</b>	Arrondissement de Lachine	1er août 2026 21 août 2026	19 h 30 - 22 h	Parc Michel-Ménard Parc Carignan	x	x					
<b>BBQ de fin de saison</b>	Piscine Dixie	22 août 2026	7 h - 21 h	Piscine Dixie		x	x				

#### JUSTIFICATION

L'organisation et la célébration d'événements publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Ces événements, organisés généralement par des organismes sans but lucratif locaux contribuent à l'épanouissement des résidents de tous âges, en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, des autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement sont nécessaires puisque ces événements impliquent l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des édifices municipaux, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de sons, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les événements publics ou spéciaux autorisés pour les mois de juin, juillet et août 2026, pour lesquels l'utilisation du domaine public est tarifée en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), se voient accorder la gratuité totale de la tarification.

#### MONTREAL 2030

Ces événements contribuent à créer des milieux de vie de qualité qui offrent à la population du quartier un accès équitable aux services et aux infrastructures.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement assurant ainsi leur entrée en vigueur et l'information auprès des résidentes et résidents.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les autorisations accordées par ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement, en séance tenante, entrent en vigueur dès leur publication.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux politiques et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis Xavier SHEITOYAN  
Agent culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle GAY  
chef(fe) de division - culture et bibliothèque en  
arrondissement

Le : 2026-05-08

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Julie J PERRON  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

**Tél :**

- -

**Approuvé le :**

2026-05-20



**Dossier # : 1267626003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-06, accordant la gratuité d'utilisation des terrains LaSalle (1) et le stade Denis-Boucher pour le tournoi de balle donnée mixte Alexandre-Forget, les 4 et 5 juillet 2026, organisé par la FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.)

ATTENDU QUE LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.) a soumis une demande visant l'obtention d'une exonération totale des frais pour l'utilisation du stade Denis-Boucher et d'un terrain de baseball du parc LaSalle, dans le cadre de la tenue d'un tournoi de balle donnée les 4 et 5 juillet 2026;

ATTENDU QUE cette activité favorise la pratique d'activités physiques et est susceptible de générer des retombées positives sur la santé physique et mentale des employés participants;

ATTENDU QUE cette initiative constitue un levier de mobilisation du personnel et contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à l'organisation;

ATTENDU QUE la participation des cols bleus à cet événement permettra à LA FONDATION JACQUES-FOREST de recueillir des fonds destinés à soutenir des familles en situation de vulnérabilité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE conformément au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* , toute demande d'exonération doit faire l'objet d'une autorisation par ordonnance du conseil d'arrondissement;

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-06, accordant la gratuité d'utilisation des terrains de baseball du parc LaSalle pour le tournoi de balle donnée mixte Alexandre-Forget les 4 et 5 juillet 2026, organisé par LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.);

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-21 14:07

**Signataire :**

Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267626003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-06, accordant la gratuité d'utilisation des terrains LaSalle (1) et le stade Denis-Boucher pour le tournoi de balle donnée mixte Alexandre-Forget, les 4 et 5 juillet 2026, organisé par la FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

LA FONDATION JACQUES-FOREST est la fondation du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301). Elle vise principalement à soutenir les plus démunis, notamment avec la distribution de paniers de Noël. Elle peut faire des dons de biens matériels (meubles ou autre) ou apporter un soutien physique lors d'actions spécifiques avec ses membres volontaires. Enfin, elle peut aussi aider des organismes avec des dons monétaires. Le nom de la Fondation souligne la mémoire d'un des membres fondateurs du programme d'aide aux employés (PAE) décédé suite à un accident. Jacques Forest était également responsable des délégués sociaux qui sont aujourd'hui la courroie de transmission entre le PAE du syndicat. LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M. (COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL)) a soumis une demande auprès de la direction de l'arrondissement de Lachine afin d'obtenir l'exonération totale des frais pour l'utilisation des terrains de baseball #1 et du stade Denis-Boucher situé au parc LaSalle, dans le cadre de la tenue de son tournoi de balle donnée les 4 et 5 juillet 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce tournoi est une activité de collecte de fonds de la FONDATION JACQUES-FOREST. Les employés cols bleus de la Ville sont invités à participer au tournoi, en formant des équipes mixtes. Le tournoi en sera à sa troisième édition. Les organisateurs souhaitent tenir le tournoi dans différents secteurs de la Ville d'année en année, en alternant d'est en ouest. Les organisateurs prévoient un kiosque BBQ, des breuvages ainsi qu'un service de massothérapie. Des secouristes seront sur les lieux. Les permis du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) seront obtenus par les organisateurs et la réglementation municipale sera respectée par les organisateurs.

L'horaire du tournoi sera le suivant :

samedi 4 juillet 2026

- Terrain LaSalle # 1 : 9 heures à 23 heures
- Stade Denis-Boucher : 9 heures à 17 heures

dimanche 5 juillet 2026

- Terrain LaSalle # 1 : 9 heures à 17 heures
- Stade Denis-Boucher : 9 heures à 17 heures

## JUSTIFICATION

L'édition de cette ordonnance, autorisant l'exonération des frais pour l'utilisation gratuite des installations sportives de l'arrondissement, aura un effet positif sur la santé mentale et physique des employés. De plus, ceci agira comme un levier mobilisateur pour le personnel et aidera à renforcer le sentiment d'appartenance chez les employés.

De plus, la participation des cols bleus à cette activité permettra à LA FONDATION JACQUES-FOREST de recueillir des fonds destinés à soutenir et aider des familles démunies en situation de vulnérabilité sur le territoire de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'article 12.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice 2026* (RCA26-19001) établit le tarif horaire de la location de terrains de balle:

terrain non-éclairé, par période de 2 heures : 48,00 \$, avant les taxes;

terrain éclairé par période de 2 heures : 69,00 \$, avant les taxes;

Terrain	Nombre d'heure au tarif <i>terrain non éclairé</i> (9h00-21h00)	Nombre d'heure au tarif <i>terrain éclairé</i> (21h00 - 23h00)	Coût tarif <i>terrain non-éclairé</i>	Coût tarif <i>terrain éclairé</i>	Total par terrain
Lasalle #1	Samedi 9h00-21h00 : 12 heures Dimanche 9h00-17h00 : 8 heures Total 20 heures	Samedi 21h00-23h00 Total 2 heures	10 blocs de 2 heures à 48,00 \$ = 480,00 \$ avant taxes 551,88 \$ taxes incluses	1 bloc de 2 heures à 69,00 \$ = 69,00 \$ avant taxes 79,33 \$ taxes incluses	549,00\$ avant taxes 631,21 \$ taxes incluses
Stade Denis-Boucher	Samedi 9h00-17h00 : 8 heures Dimanche 9h00-17h00 : 8 heures Total 16 heures	N/A	8 blocs de 2 heures à 48,00 \$ = 384,00 \$ avant taxes 441,50 \$ taxes incluses	N/A	384,00 \$ avant taxes 441,50 \$ taxes incluses
Total des deux terrains	36 heures	2 heures	864,00 \$ avant taxes 993,38 \$ taxes incluses	69,00 \$ avant taxes 79,33 \$ taxes incluses	933,00 \$ avant taxes 1 072,72 \$ taxes incluses

La valeur du prêt des terrains est de 933,00 \$, avant taxes, et de 1 072,72 \$, taxes incluses.

## **MONTREAL 2030**

Le soutien offert à cet événement supporte l'orientation solidarité, équité et inclusion du plan Montréal 2030, en soutenant la priorité #6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une collaboration de l'Association de baseball amateur de Lachine fut obtenue afin de coordonner l'usage des terrains de baseball durant cette période.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.) est responsable de la promotion et de la coordination de cet événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1<sup>er</sup> juin 2026: édicition de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement;  
4 juin 2026 : publication et prise d'effet de l'ordonnance;  
4 et 5 juillet 2026 : tenue du tournoi.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois, règlements et aux politiques et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-05-19

James Edouard Ted COX  
chef(fe) de section -  
sports\_loisirs\_developpement social  
(arrondissement)

Gabriel RENAUD  
chef(fe) de division - sports loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Julie J PERRON  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2026-05-20



**Dossier # : 1266470008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20e Avenue), sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec

D'autoriser, selon les documents reçus le 16 avril 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative à la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec, sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20<sup>e</sup> Avenue) afin de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, qu'aucun toit végétalisé ne soit aménagé et ce, bien que l'article 4.23.6 du *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* prévoit, pour tout bâtiment ayant une superficie de plancher de plus de 2000 mètres carrés, l'aménagement d'une toiture végétalisée.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-21 14:06

**Signataire :** Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1266470008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20e Avenue), sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20<sup>e</sup> Avenue), sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet de redéveloppement sur le terrain de l'ancien Loutec est en cours de construction et les promoteurs se trouvent face à une impasse réglementaire visant les toits végétalisés. En effet, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a mis en place un Guide de critères techniques de construction des toits végétalisés sur les structures incombustibles uniquement. Ainsi, pour toute construction combustible, comme c'est le cas pour le projet faisant l'objet de la présente demande, il était, jusqu'à très récemment, possible de soumettre une demande de mesures différentes à la RBQ. Toutefois, cette dernière élabore actuellement un nouveau guide visant les constructions combustibles et toute nouvelle demande est suspendue.

Les requérants demandent ainsi une dérogation à l'application de la disposition réglementaire prévoyant la construction d'un toit végétalisé pour tout bâtiment de plus de 2000 mètres carrés de superficie de plancher.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2026, en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Andre HAMEL  
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2026-05-20



**Dossier # : 1266470007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* (R-2561-3), les documents reçus le 1<sup>er</sup> mai 2026, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment mixte de 223 logements, sur quatre (4) étages avec mezzanine, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame).

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-25 13:06

**Signataire :** Andre HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266470007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à démolir le bâtiment existant (CLSC) pour permettre la construction d'un bâtiment à usage mixte de quatre (4) étages avec mezzanine et stationnement intérieur sur deux (2) niveaux. La présente proposition comprend au total 223 logements et deux espaces commerciaux au rez-de-chaussée, ayant pignon sur la rue Notre-Dame. Le bâtiment projeté sera implanté sur un lot transversal entre les rues Notre-Dame et Victoria, avec entrée principale pour l'accès aux logements située face à la rue Victoria et accès aux commerces sur la rue Notre-Dame.

***Le projet***

Afin de mieux encadrer la particularité du site (lot transversal), le projet vise à créer une transition fluide entre l'espace public de la rue et l'intimité des espaces résidentiels grâce à l'aménagement d'espaces semi-publics stratégiques. Ces espaces situés entre le domaine public et les entrées des bâtiments jouent un rôle essentiel en favorisant l'interaction sociale, en renforçant le sentiment d'appartenance et en offrant un cadre de vie accueillant.

Cela aide également à ce que l'organisation spatiale permette de rythmer le parcours du piéton qui perçoit ces espaces comme une extension naturelle de l'espace public, tout en établissant une gradation progressive vers le privé. Cette transition visuelle est essentielle pour assurer une cohabitation harmonieuse entre la rue et le confort des futurs usagers.

***Implantation et volumétrie***

De manière à répondre à la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le volume multifamilial et commercial présente une forme irrégulière qui fait en sorte que la façade se compose de trois parties distinctes : une zone en brique grise à l'Est, la

transparence de la jonction centrale agit comme une brisure dans la volumétrie, scindant visuellement la façade et affirmant une légèreté à l'entrée du bâtiment; et une zone en brique rouge à l'Ouest traitée avec un jeu de volumes pour créer du relief et animer la façade.

Il y a la présence d'un jeu de pleins et vides, des retraits et des avancées, pour créer une façade rythmée. La jonction verticale en verre permet de marquer l'entrée en étant un repère visuel fort, renforçant la lisibilité de l'accès tout en permettant un point de vue vers Notre-Dame depuis Victoria.

Soulignons également que la composition de jeu de volumes proposée évite toute monotonie, grâce à une articulation verticale des pleins et des vides autant sur les façades donnant sur la rue Notre-Dame que celles donnant sur la rue Victoria par, notamment, une succession de retraits et de décrocher.

### *Architecture*

Pour le nouveau développement résidentiel et commercial, les concepteurs ont opté pour une architecture linéaire.

Le choix des matériaux principaux vise à délimiter les volumes en rompant l'effet de masse, cela veille à ce qu'il y ait une diversité visuelle qui accentue les effets de façades dynamiques souhaités. Cela facilite un langage architectural plus résidentiel et moins institutionnel, tout en créant un effet de transparence sur le volume du bâtiment. La matérialité proposée est un mur rideau, des panneaux métalliques de couleur carbone et de la brique rouge. Il y aura aussi la présence de la brique beige qui sera utilisée en accent dans l'entrée principale pour souligner l'ouverture du bâtiment et à la connexion entre les deux rues. L'entrée face à la rue Victoria divise le bâtiment en deux entités distinctes, chacune utilisant des matériaux différents.

Il sera également prévu pour la finition recherchée des garde-corps de modèles qui privilégient ponctuellement l'utilisation de verre givré pour dissimuler les condenseurs situés sur les balcons. Au niveau des loggias, il y aura la présence de garde-corps en barrotins avec un panneau opaque gris installé devant les condensateurs. L'objectif de cette proposition est de combiner la fonctionnalité et un esthétisme contemporain.

Afin de s'agencer à la brique mélangée, le choix des concepteurs pour les encadrements des portes et fenêtres s'est porté sur la couleur noire.

### *Stationnement*

Le projet prévoit un stationnement souterrain commun pour l'usage résidentiel et mixte dont l'accès s'effectue par la rue Notre-Dame.

L'aire de stationnement compte 228 cases pour l'usage résidentiel et 16 cases pour l'usage commercial, dont dix-neuf (19) de petites dimensions et quatre (4) pour personnes à mobilité réduite.

### *Aménagement et fonctionnement du site*

La quasi-totalité du terrain non bâti est aménagée en espace vert et planté formant notamment des cours intérieures entre les différents volumes. Le projet prévoit également un toit vert pour les logements et un espace d'agrément commun avec piscine sur le toit.

La circulation sur le site est organisée par des sentiers reliant les entrées et les espaces communs.

### *Gestion des matières résiduelles*

La gestion des matières résiduelles s'effectue exclusivement à l'intérieur, un local est prévu dans le stationnement souterrain, au niveau de la cage d'escalier, pour l'entreposage de déchets en tous genres. Pour les jours de collecte, une zone minéralisée est aménagée le long de la rue Notre-Dame.

### *Contribution dans le cadre du Règlement pour une Métropole mixte*

Une analyse a été effectuée à l'assujettissement du projet au Règlement pour une métropole mixte (20-041), tel que modifié le 1<sup>er</sup> avril 2026, et le projet est exempté puisque la superficie de plancher habitable est inférieure au seuil de 18 000 mètres carrés (17 874 m.c.), prévu par l'article 4 dudit règlement.

Advenant la modification de la superficie lors de l'analyse des plans pour fins de délivrance de permis, le projet sera soumis au Règlement (20-041) et toute entente devra être validée par le Service de l'Habitation.

### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2026, en pièces jointes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Andre HAMEL  
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2026-05-20



**Dossier # : 1265419006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation du balcon avant et aménagement de la cour arrière de l'immeuble situé au 396, 51e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 12 mars 2026 accompagnant une demande de permis de transformation du balcon avant pour l'immeuble situé au 396, 51<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser l'émission du permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-26 11:49

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265419006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation du balcon avant et aménagement de la cour arrière de l'immeuble situé au 396, 51e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de transformation visant le remplacement du balcon et des garde-corps, en façade avant, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 12 mars 2026.

La demande consiste à remplacer les matériaux existants du balcon et des garde-corps par du composite et de l'aluminium. Le balcon de composite sera de couleur brun clair et les garde-corps en aluminium seront de couleur noire.

L'approbation des plans est requise en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), puisqu'elle inclut des travaux de remplacement d'un élément architectural visible de la voie publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La demande de permis vise la transformation du balcon avant mais aussi l'aménagement de la cour arrière. Par contre, seul le balcon avant est assujéti au Règlement numéro R-2561-3.

**JUSTIFICATION**

Le bâtiment à l'étude est situé dans un secteur d'intérêt patrimonial illustré dans l'annexe A du présent règlement.

La DAUSE est d'avis qu'il s'agit de travaux d'entretien nécessaires qui s'intègrent bien avec le cadre bâti de la rue.

Voir l'extrait du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Leanza TAGLIABRACCI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Andre HAMEL  
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2026-05-20



**Dossier # : 1265419005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons et du revêtement de SIFE sur les immeubles situés au 800, 840, 860, 880, 900, 5e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 24 février 2026 accompagnant une demande de permis de transformation pour les immeubles situés au 800, 840, 860, 880 et 900, 5<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser l'émission du permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-25 13:03

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265419005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons et du revêtement de SIFE sur les immeubles situés au 800, 840, 860, 880, 900, 5e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de transformation visant à remplacer le revêtement de SIFE (système d'isolation et de finition extérieure) sur une partie de la façade avant et à modifier les balcons a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 24 février 2026.

La demande consiste à remplacer le revêtement de SIFE présent sur le bâtiment par un revêtement métallique de couleur blanc titane. De plus, les balcons de tous les étages seront démolis et reconstruits dans les mêmes dimensions, mais sans les structures d'acrylique. Les nouveaux balcons auront des planchers en fibre de verre et des garde-corps en acier de couleur vanille afin de s'accorder avec la nouvelle couleur des pignons.

L'approbation des plans est requise en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), puisque sont inclus des travaux de remplacement de plusieurs caractéristiques architecturales visibles de la voie publique d'un bâtiment ayant quatre (4) logements ou plus.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La DAUSE est d'avis qu'il s'agit de travaux nécessaires à l'entretien du bâtiment et à la conformité de celui-ci sur le plan de la sécurité.

La DAUSE est d'avis que les modifications proposées par le requérant vont améliorer l'apparence des bâtiments sans les dénaturer.

Les bâtiments ne sont pas situés dans un secteur d'intérêt patrimonial identifié dans le règlement.

Voir l'extrait du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Leanza TAGLIABRACCI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Andre HAMEL  
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2026-05-20



**Dossier # : 1265419007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour arrière et de transformation de la partie supérieure du revêtement extérieur sur toutes les façades d'un immeuble situé au 645, 45e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 9 avril 2026 accompagnant une demande de permis d'agrandissement en cour arrière ainsi qu'une transformation de la partie supérieure du revêtement sur toutes les façades de l'immeuble sis au 645, 45<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser l'émission du permis d'agrandissement et de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-26 11:49

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265419007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour arrière et de transformation de la partie supérieure du revêtement extérieur sur toutes les façades d'un immeuble situé au 645, 45e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de transformation visant un agrandissement en façade arrière ainsi que le remplacement d'une partie du revêtement a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 9 avril 2026.

La demande consiste à réaliser un agrandissement de près 4,88 mètres par 6,71 mètres sur deux (2) étages, en façade arrière.

L'agrandissement aura un revêtement de brique et d'aluminium. L'aluminium choisi sera de couleur Chêne Blanc Miel. Également, afin de bien s'harmoniser et aussi pour une question de durabilité, tout le revêtement supérieur sur toutes les façades de la maison sera remplacé par de l'aluminium de la même couleur.

L'approbation des plans est requise en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3) puisqu'elle inclut des travaux de remplacement d'une caractéristique architecturale visible de la voie publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Harmonisation avec l'agrandissement.  
Durabilité.

**JUSTIFICATION**

Le site à l'étude se trouve dans un secteur patrimonial tel qu'identifié dans le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3).

La couleur choisie pour le revêtement est similaire à ce qui est déjà existant sur le bâtiment.

L'agrandissement est très peu visible de la voie publique.

La DAUSE recommande d'approuver la demande telle que proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Leanza TAGLIABRACCI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Andre HAMEL  
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2026-05-21



**Dossier # : 1264076004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat de deux (2) membres actifs pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2028

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Lachine pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028 :

<b>Nouveaux membres</b>
Hawa Kryria Latifa Fofana
Nicolas Galopin
Zainab Hussain

De renouveler le mandat des personnes suivantes pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028 :

<b>Renouvellement de mandat</b>
Alexia Robitaille
Élyzabeth Roy

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2026-05-21 08:06

**Signataire :**

Andre HAMEL

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1264076004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat de deux (2) membres actifs pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2028

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en 2019, en s'inspirant du Conseil Jeunesse de Montréal et des autres Conseils Jeunesse locaux.

Le Conseil Jeunesse de Lachine se veut une instance consultative non partisane, composée de douze (12) membres bénévoles, qui soumettra des recommandations ou avis sur les besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'arrondissement de Lachine. Le Conseil Jeunesse de Lachine pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise et organiser des événements répondant à leurs besoins. Les mandats pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou, surtout, venir directement des membres du Conseil Jeunesse de Lachine eux-mêmes.

La composition du Conseil Jeunesse de Lachine vise une représentativité, autant que possible, de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également prendre soin de consulter d'autres jeunes de l'Arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres sont nommés pour des mandats de deux (2) ans à partir de deux campagnes de recrutement annuelles afin d'assurer une continuité dans les dossiers et d'assurer un recrutement en continu.

Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de six (6) ans (trois (3) mandats de deux (2) ans chacun).

Pour devenir membre du Conseil Jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- Être âgé entre 15 et 25 ans;
- Résider dans l'arrondissement de Lachine;
- Être en mesure d'offrir trois (3) heures de disponibilité minimum par mois

(possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le Conseil Jeunesse de Lachine);

- Ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du Conseil Jeunesse de Lachine;
- Avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

Le conseiller en développement communautaire et l'assistante intervention-loisirs, offriront soutien et encadrement aux membres du Conseil Jeunesse de Lachine.

La composition du Conseil jeunesse est en constante évolution et adaptation puisque les membres peuvent se retirer en cours de mandat par manque de temps, il est donc primordial de procéder à de nouvelles nominations afin de combler les postes vacants et pouvoir maintenir les activités du CJL.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CA25 19 0351 - 2025-12-01 (1254076015)**

Nommer trois (3) nouvelles membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat d'une (1) membre active pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2027

#### **CA19 19 0121 - 2019-05-06 (1194076004)**

Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

### **DESCRIPTION**

La présente campagne de recrutement s'est déroulée du 16 mars au 10 avril 2026 et le comité de sélection s'est réuni les 29 et 30 avril 2026, lequel était composé :

- du conseiller en développement communautaire;
- de l'assistant intervention-loisirs au dossier;
- du Chef de section - sports et loisirs (pour le 29 avril) et Chef de division Sports, loisir et développement social (pour le 30 avril)

Trois candidats ont été rencontrés et étaient conformes.

Le comité recommande la nomination de ces trois (3) nouveaux membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028 :

- Hawa Kryria Latifa Fofana
- Nicolas Galopin
- Zainab Hussain

Le mandat de deux (2) membres arrive à terme le 4 mai 2026 et sera renouvelé pour un deuxième (2<sup>e</sup>) mandat de 2 ans:

- Élyzabeth Roy
- Alexia Robitaille

Ces nominations porteront le Conseil Jeunesse de Lachine à dix (10) membres sur une possibilité de douze (12).

---

Membres actuels	Fin de mandat	Nouveaux membres
		Hawa Kryria Latifa Fofana
		Nicolas Galopin
		Zainab Hussain
Alexia Robitaille	4 mai 2026 - à renouveler	
Élyzabeth Roy	4 mai 2026 - à renouveler	
Lemar Andar	1 <sup>er</sup> juin 2026	
Chloé Foucault	2 décembre 2027	
Candace Pierre	2 décembre 2027	
Jasmine Abid	2 décembre 2027	
Manal Elhaoua	2 décembre 2027	
<b>Démissions depuis le dernier conseil</b>		
Aita Carlene Ishimwe	fin de mandat hiver 2026 - déménagement hors Lachine	
Mariia Kuzmenok	fin de mandat hiver 2026 par manque de temps	
Miguel Lozano	fin de mandat hiver 2026 par manque de temps	
Adora Williamson Nganko Gabeth	fin de mandat fin mars 2026 par manque de temps	

La prochaine campagne de recrutement se tiendra à l'automne.

## JUSTIFICATION

Le Conseil Jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'Arrondissement. La nomination de ces nouveaux membres et la reconduction du mandat de deux membres permettra de maintenir un nombre de membres suffisant afin de porter la voix des jeunes lachinois.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun montant supplémentaire n'est demandé dans ce dossier.

## MONTRÉAL 2030

*Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.*

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil Jeunesse de Lachine donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement. Ils développeront également des projets afin de rejoindre les jeunes dans leurs milieux.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres à jour sera déposée sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine et sur la page Facebook du Conseil Jeunesse de Lachine.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres mensuelles sont prévues incluant une ou des formations pour les membres au courant de l'année. Des sous-comités de travail sont formés pour avancer les projets.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD  
Conseiller en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD  
chef(fe) de division - sports loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2026-05-19

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON  
directrice CSLDS

**Tél :**

- -

**Approuvé le :**

2026-05-20